

1- CONTEXTE

La nouvelle municipalité de Dissay a inscrit dans son programme électoral la mise en place d'un Agenda 21 à Dissay. Elle souhaite que l'Agenda 21 soit un projet partagé et approprié, au-delà de la sphère des agents et élus municipaux, c'est-à-dire en mobilisant la société civile de Dissay. Commune de 3 000 habitants, disposant d'une trentaine d'agents municipaux et d'une commission municipale dédiée au développement durable, l'équipe municipale a sollicité l'Ifrée pour renforcer la méthodologie de mise en place de son projet.

2- OBJECTIFS

- Permettre à la commission municipale et à l'équipe opérationnelle du projet de consolider les bases de son projet (gouvernance adaptée, étapes objectifs calendrier et modalités de travail),
- Repérer et valoriser les actions de développement durable déjà conduites par la commune,
- Construire un premier programme d'actions 2016-2019,
- Faire de l'Agenda 21 un projet partagé et mobilisateur impliquant la société civile (dans la réflexion et dans l'action).

3- REALISATION

JANVIER 2015 : LANCEMENT

➤ Lancement public de l'Agenda 21

La commission Agenda 21 a préparé la première réunion publique qui s'est tenue le 23 janvier. 6 élus ont été impliqués dans l'animation. Cette réunion était l'occasion d'informer la population du lancement d'un agenda 21 à Dissay. Elle avait aussi pour objectif de faire découvrir ce qu'est un Agenda 21 et le développement durable. Deux ateliers ont été proposés, un reprenant des vidéos issues de l'expérience de la Ville de Mouans Sartoux, l'autre présentant l'Agenda 21 de cette même commune. Un troisième atelier a permis, à partir d'un photolangage, de faire exprimer les priorités des participants en termes d'actions de développement durable.

FEVRIER A AVRIL 2015 : CE QUE DISSAY FAIT DEJA EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

➤ Identification des actions de développement durable déjà réalisées par Dissay

En février et mars, un travail a été conduit par l'équipe opérationnelle du projet pour recenser les actions de développement durable déjà réalisées par la commune. Chaque adjoint a été sollicité, et une compilation des informations a été assurée par les deux élus en charge du projet. A partir de cette compilation, l'Ifrée a aidé à produire un document de présentation de ces actions. Ensuite, la commission Agenda 21, élargie à une dizaine d'agents communaux volontaires s'est saisie de cette liste d'actions pour la compléter, lors d'une séance de travail le 3 avril. A cette occasion, le groupe présent a identifié les 24 actions les plus significatives faites par la commune en matière de développement durable.

Quelques jours plus tard, le même groupe s'est à nouveau réuni pour préparer une réunion publique et pouvoir échanger avec la population.

➤ Echanges avec la population sur les actions déjà conduites à Dissay en matière de développement durable

Le 23 avril, la population de Dissay a été conviée pour une présentation des 24 actions conduites en matière de développement durable. Cette présentation s'est faite à travers un film vidéo réalisé en interne. Après la diffusion, 4 ateliers thématiques ont été proposés : qualité environnementale, lien social, production et

consommation responsable, citoyenneté – communication – participation. Les habitants ont été invités à découvrir les actions et à les commenter. Ainsi ils ont pu exprimer leur point de vue sur les projets réalisés et surtout échanger entre eux sur ce qu'ils font en ce domaine. Beaucoup d'idées en sont ressorties et une volonté d'agir était palpable.

MAI A NOVEMBRE 2015 : ORIENTATIONS FUTURES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

➤ Repérage des orientations possibles de l'Agenda 21

A partir des idées émises lors des 2 réunions publiques, ainsi que du panorama des actions que Dissay réalise déjà, une séquence de travail de l'équipe opérationnelle s'est tenue. Le maire s'y est associé. Ensemble ils ont identifié ce qui leur paraissait être leurs objectifs et principes forts, dans chacun des 4 domaines : qualité environnementale, lien social, production et consommation responsable, citoyenneté – communication – participation. Après cette séquence de libre expression, l'Ifrée a rédigé un document posant les bases des 1ères orientations de l'Agenda 21. Ce document a eu pour objet de commencer à mettre en perspective les acteurs du projet, à leur permettre de se projeter sur les années à venir.

➤ Mise en discussion des orientations possibles de l'Agenda 21

La commission Agenda 21 a finalisé les orientations de l'Agenda 21 en séance du 14 octobre 2015. Une réunion, ouverte aux agents / habitants / partenaires institutionnels, a eu lieu le 5 novembre 2015. Elle a permis de mettre les orientations pressenties en discussion et de repérer les axes forts et attendus en matière de développement durable. Du fait du faible nombre de participants à cette réunion, les élus de la commission Agenda 21 ont fait le choix de compléter ce travail en rencontrant individuellement une trentaine d'acteurs dans la commune (commerçants, artisans, agriculteurs, responsables associatifs, dirigeant de PME, professionnels de la santé...). Lors des rendez-vous individuels, les personnes ont pu s'exprimer sur les orientations pressenties et proposer des idées d'actions possibles.

DECEMBRE 2015 : LES IDEES D' ACTIONS POSSIBLES

L'Ifrée a aidé l'équipe opérationnelle du projet en créant un fichier partagé de travail et de contribution, reprenant les orientations de l'Agenda 21. L'équipe opérationnelle a stabilisé les orientations de l'Agenda 21 en prenant en compte les avis qui ont pu être recueillis lors de la réunion du 5 novembre et lors des entretiens individuels. Ainsi 3 orientations ont été actées : Economie locale et Consommation responsable, Citoyenneté – Animations et Services de proximité, Préservation des milieux naturels – Appropriation du cadre de vie. Sur le même fichier partagé, chacun des membres de l'équipe opérationnelle a commencé à renseigner les idées d'actions possibles dans chacune des orientations. Ces idées d'actions sont issues des propositions entendues depuis le début de la démarche, en janvier 2015. Elles proviennent essentiellement d'élus communaux, de personnes de la société civile, de partenaires institutionnels (services de l'Etat, représentant du Pays du Haut Poitou-Val de Clain) et de quelques agents municipaux.
